

SUSPENSION DES INTÉRÊTS POUR LES TAXES MUNICIPALES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Macamic, le 25 mars 2020 – Suite aux restrictions émises par le gouvernement Legault en raison de la pandémie de la COVID-19 et aux nombreuses mises à pied pouvant résulter de cette situation exceptionnelle, la Ville de Macamic est soucieuse d'alléger les casse-têtes financiers de ses citoyens et entreprises. Ainsi, **la Ville de Macamic permettra aux contribuables de retarder, au besoin, le paiement de leurs taxes ou droits de mutation sans encourir de pénalités en annulant les intérêts pour la période du 11 mars 2020 au 1^{er} août 2020.**

– 30 –

Source : Lina Lafrenière, mairesse

Ville de Macamic

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0

819 782-4604, poste 270

llafreniere.macamic@mrcao.qc.ca